

SECRET N° 80/233 DU 19.05.80

PORTANT NOMINATION ET ORGANISATION DU COMITE NATIONAL DU CENTENAIRE DE BRAZZAVILLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la Composition du Conseil des Ministres ;
Vu la Lettre n°2165/MINT-CAB-CF du 26 Novembre 1979 du Ministre de l'Intérieur ;
Vu l'Arrêté n°6692/PM du 27 Décembre 1979, du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

SECRET :

ARTICLE 1ER : Il est décidé de la célébration le 3 Octobre 1980 du Centenaire de Brazzaville, Capitale de la République Populaire du Congo.

ARTICLE 2 : Un Comité National est mis en place pour l'organisation du Centenaire. Le Comité National du Centenaire est composé d'un Comité d'Honneur et d'un Comité d'Organisation.

ARTICLE 3 : Le Comité d'Honneur est composé de la manière suivante :

PRESIDENT D'HONNEUR : - Le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR : - Le Membre du Bureau Politique, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

MEMBRES : - Les Membres du Bureau Politique
- Les Membres du Conseil des Ministres
- Les Premiers Responsables des Organisations des Masses.
- Le Président de l'UNICONGO.

.../...

ARTICLE 4 : Le Comité d'Organisation est composé comme suit :

- PRESIDENT : - Le Membre du Bureau Politique, Ministre de l'Intérieur,
- VICE-PRESIDENT: - Le Maire de Brazzaville.
- MEMBRES : - Emmanuel YOKA, Ministre-Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Thomas DHELLO, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Alphonse NZOUNGOU, Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;
 - Victor NSIKA KABALA, Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense ;
 - Marcel MALANDA YABIE, Conseiller Administratif du Ministre de l'Intérieur ;
 - Alphonse GONDZIA, Secrétaire Général à l'Administration du Territoire ;
 - Emmanuel GOUELONDELE, Directeur Général à la Sécurité d'Etat ;
 - Paul MBOT, Directeur Général de la Sécurité Publique ;
 - Hector OUAMBA, Directeur Général de la RNTF.
 - Sébastien MATINGOU, Directeur Général de la Culture et des Arts
 - Jean-Paul N'GALOUA, Directeur Général des Sports
 - Eugène SANA ITCUA, Directeur Divisionnaire de la SNE Brazzaville
 - Paul Pascal GASSAKYS, Directeur Général du Tourisme
 - Roger OKOULA, Directeur de Plubi-Congo
 - Jean Joseph LEKAKA, Directeur du Budget
 - Eugène MBEMBA, Directeur de l'Environnement ;
 - MPASSI MOUBA, Directeur de l'A.C.I.
 - Dominique NGANGO, Directeur du Journal ETUMBA ;
 - NGOMA MBY, Directeur a.i. de la Radio ;
 - Paul KOUMA, Commandant de la Zone Militaire Autonome de Brazzaville ;
 - Pascal MOUASSIPOSSO, Commandant d'Armes délégué
 - DIALLO DRAMEY, Président de la Chambre de Commerce ;
 - Marcel ESSIE, Représentant UJSC
 - Christian Gilbert MBEMBE, Ministère de l'Information
 - Jeanne YANZA, Représentant URFC

.../...

- Albert KOUBA KEITA, Représentant C.S.C.
- Philippe NZABA, Département de Sociologie, Université
Marien NGOUABI
- Michel KONGO -"- de Géographie, Université
Marien NGOUABI
- Jérôme OLAMDET -"- d'Histoire, Université
Marien NGOUABI
- Guy Léon FYLLA, Représentant de l'U.N.E.A.C.
- Guy Anatole MOYASCO, Représentant le Comité National des
Fêtes
- MAMBEKE BOUCHER
- Roger FREY

ARTICLE 5 : Il sera créé au sein du Comité d'Organisation des Sous-Commissions et un Secrétariat Permanent, organe exécutif du Comité dont la composition fera l'objet d'un Arrêté du Ministre de l'Intérieur.

ARTICLE 6 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 Mai 1980

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDANT DU CON-
SEIL DES MINISTRES,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Lieutenant-Colonel François-Xavier KATALI.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Henri L O P E S.-